



Ministère chargé de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
12/08/2022

Dossier complet le :  
13/12/2023

N° d'enregistrement :  
2023-35-008

#### 1. Intitulé du projet

Modification des volumes traités dans le cadre de la rubrique 2791

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

THEAUD

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M DELAMARE Franck  
Directeur Général

RCS / SIRET

3 2 0 3 4 3 8 6 6 0 0 0 2 8

Forme juridique

Société par Actions Simplifiées

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1	Évolution des quantités de déchets traités sous la rubrique 2791 pour une quantité supérieur ou égale à 10t/j

#### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site de Théaud à Gaël est autorisé pour l'activité de traitement de déchets non dangereux classée sous la rubrique 2791. Nous souhaitons augmenter les quantités journalières traités sous cette rubrique pour atteindre 250t/j.

Cette augmentation concerne le broyage de bois A et/ou B. En effet les nouvelles technologies (broyeurs mobiles) permettent des allures de traitement à 25t/h. Nos collaborateurs pouvant travailler en 4 jours / semaine, nous pourrions atteindre le seuil de 250t/j.

Il est à noter que cette augmentation n'impacte pas la régime de classement actuel.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Depuis plusieurs années, les techniques permettent des rendements de l'ordre de 25T/h. Ces rendements permettent d'avoir moins de jours de broyage, moins de co activité sur site et une amélioration des délais de chargement de bois broyés.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le broyage de bois est effectué sur une plate forme existante, sur un site totalement étanche. Cette plate forme accepte parfaitement l'augmentation de ces quantités traitées.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'activité du site est inchangée concernant les déchets de bois par rapport à ce qui est actuellement autorisé. Le projet consiste uniquement à augmenter les quantités traitées à un instant T de ces déchets.

Ces déchets, bois broyés, sont ensuite chargés en semi pour être transportés vers les filières de traitement. Dans le cadre du projet, le process reste le même.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

La demande d'examen au cas par cas actuelle est réalisée dans le cadre d'un porter à connaissance de modifications apportées à l'arrêté préfectoral d'autorisation n°33321-1 d'avril 2016.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées:**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Quantités autorisés à un instant T de broyage de bois A et/ou B	100 t/j
Volume projeté à un instant T de broyage de bois A et/ou B	250 t/j
Ecart entre les quantités totales autorisées et les quantités totales projetées sous la rubrique 2791	150 t/j

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Les fontenelles  
35290 GAËL

Références cadastrales :

section ZH, n° 82, surface 9 125m<sup>2</sup>  
section ZH, n° 84, surface 5 524 m<sup>2</sup>  
section ZH, n° 85, surface 29 056m<sup>2</sup>  
section ZH, n° 86, surface 10 463 m<sup>2</sup>

Superficie totale : 54 168 m<sup>2</sup>

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2 ° 14' 13 " 814 Lat. 4 8 ° 7 ' 34 " 738

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

Theaud site de Gaël est une ICPE autorisée par AP d'autorisation n° 33321-1 d'avril 2016. Le site est autorisée à exploiter cette même activité.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de Theaud à Gaël est situé dans une zone à sismicité faible selon le site géoportail.	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>		<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des Informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mise en place de brumisation d'eau sur les broyeurs lors des jours et phases de broyage de bois.  Consommation moyenne de 50l/j de broyage soit environ 2500l/an.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le broyage de bois, de part les techniques utilisées et la matières travaillés engendre un risque important de départ de feu. Le site est déjà soumis à autorisation préfectorale sous AP N°33321-1 Mise en place de brumisation d'eau sur les broyeurs lors des jours et phases de broyage de bois.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic déjà en place à l'heure actuel. Le trafic est ainsi augmenté de l'ordre de 400 chargements/an totalisant environ 625 chargements de semi/an.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des mesures de bruit sont réalisées conformément aux exigences de notre arrêté préfectoral.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le broyage bois engendre des émission de bois. Ces dernières sont excessivement minimisées avec la mise en place de brumisation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La demande d'examen au cas par cas est jointe au porter à connaissance qui détaille les mesures prises pour limiter les impacts du projet sur l'environnement.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site de Théaud à Gaël est déjà autorisé pour ces mêmes activités . Les modifications consistent à augmenter les quantités traitées à un instant T.

Le projet n'aura pas d'impact supplémentaire sur l'environnement et des mesures seront prises pour prévenir tout incident. Les dangers liés au projet restent identiques à ceux déjà existants.

Les modifications envisagées peuvent donc être considérées comme non substantielles.

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

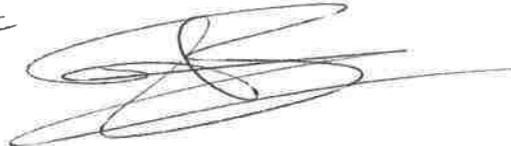
Objet

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à St Méen le Grand le, 08/08/2022

Signature

*30/08/2022*  
*BORDET GORZIC* 



# THÉAUID

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

En complément du porter à connaissance du 08/08/2022 transmis aux autorités compétentes

## ANNEXE 2

Plans au 1/25 000

# Plan de situation 1/25 000



Etablissements THEAUD

Centre de Tri Bretagne Sud

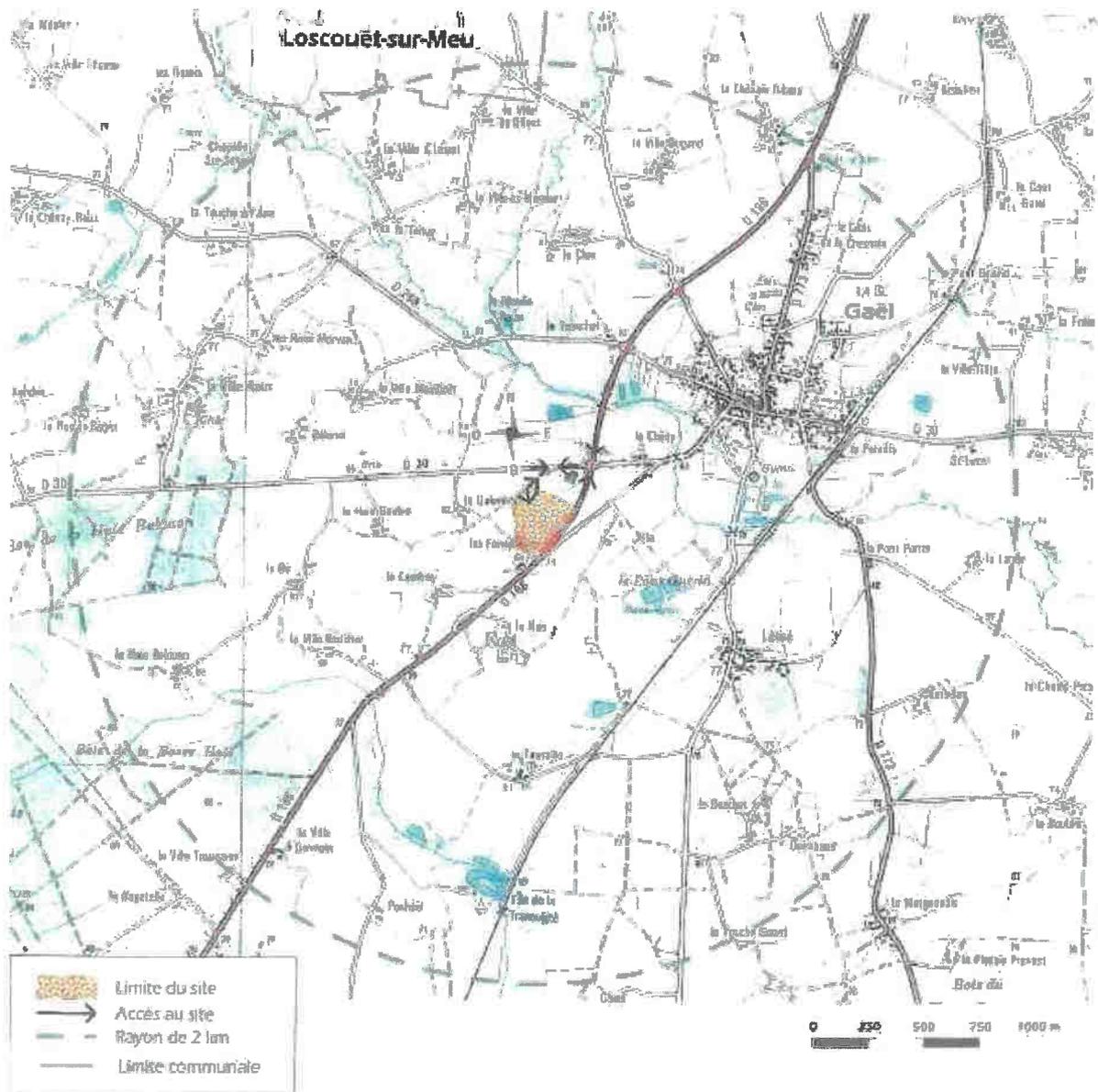
Les Fontenelles 35290 Gaël

Arrêté Préfectoral complémentaire N°33321-1 du 11/04/2016

Établissements THEAUD  
CENTRE DE TRI-TRANSIT DES FONTENELLES  
Commune de Gaël - 35

Installation classée pour la  
protection de l'environnement

LOCALISATION AU 1/25000  
(feuille IGN n° 1018 Est)





# THÉAUID

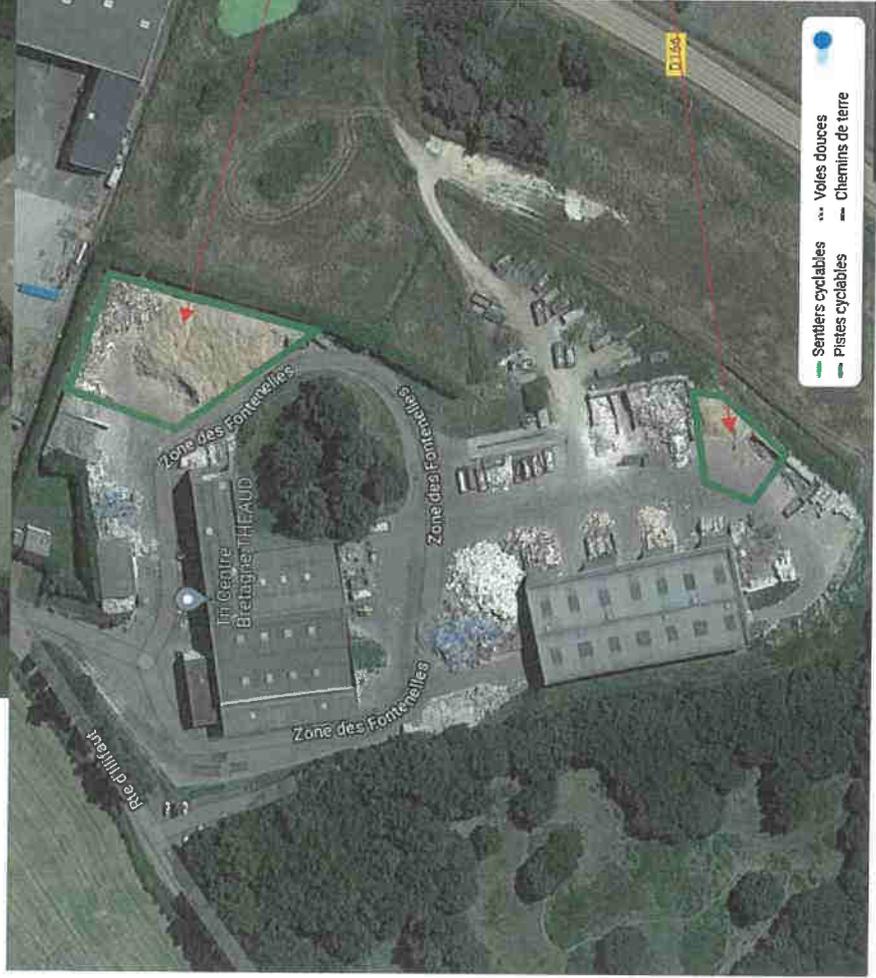
Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

En complément du porter à connaissance du 08/08/2022 transmis aux autorités compétentes

## ANNEXE 3

Photographies de la zone d'implantation

# Photographies aériennes 2020 zone d'activité



Zone de stockage :

- ⇨ bois B brut
- ⇨ broyage bois B
- ⇨ bois B broyés

Zone de stockage :

- ⇨ bois A brut
- ⇨ broyage bois A
- ⇨ bois A broyés



# THÉAUD

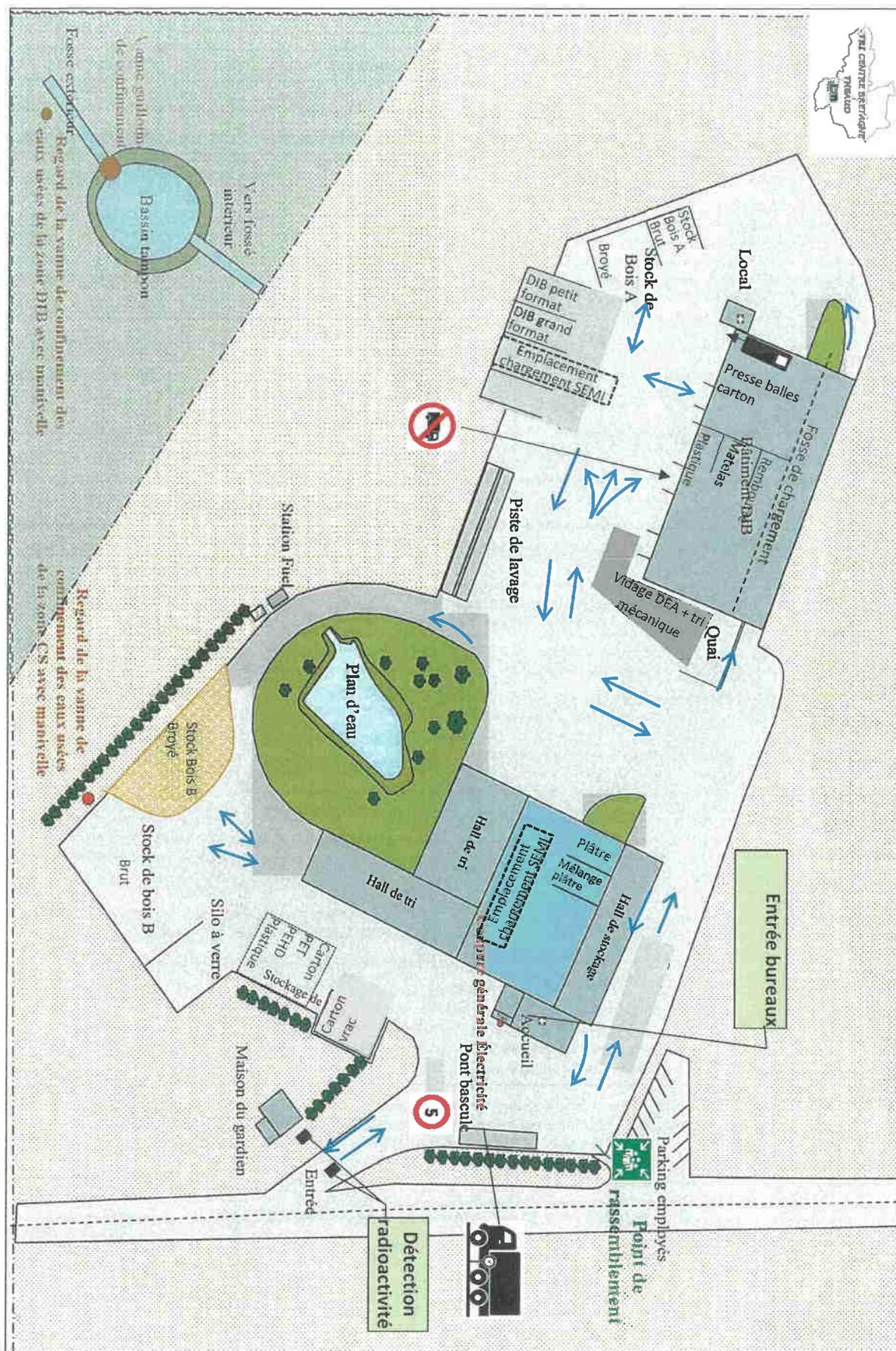
Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

En complément du porter à connaissance du 08/08/2022 transmis aux autorités compétentes

## ANNEXE 4

Plan du projet

**Plan Centre de tri THEAUD**  
**Les Fontenelles - 35290 GAEL - Tel : 02.99.07.78.04**





# THÉAUD

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

En complément du porter à connaissance du 08/08/2022 transmis aux autorités compétentes

## ANNEXE 5

Plans des abords du projet

# Photographies 2020 des abords

